



Membre du réseau mondial
des Réserves de Biosphère

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le
ID : 084-258402346-20240517-2024_09_REC-CC

ARRETE 2024/09
DONNANT DELAGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEREMY TEXIER
RESPONSABLE DU POLE AFFAIRES GENERALES

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

le Code général des collectivités territoriales et son article L 5211-9 ;

les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

la délibération du Comité syndical n°2021 CS 52 du 30 septembre 2021 portant élection de la Présidente ;

Vu l'arrêté 2021/09 du 15 décembre 2021, renouvelant la délégation de signature à Madame Laure GALPIN, Directrice du Parc naturel régional du Luberon,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité des services et la gestion efficace du fonctionnement administratif et financier du Syndicat mixte du Parc du Luberon ;

Considérant que Monsieur Jérémy TEXIER, responsable du Pôle affaires générales du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure GALPIN, Directrice du Parc naturel régional du Luberon, Monsieur Jérémy TEXIER, responsable du pôle affaires générales du Parc naturel régional du Luberon à compter du 1^{er} juin 2024, a délégation de signature pour signer les documents suivants :

Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement administratif du syndicat mixte du Parc :

- Dépôts de plaintes auprès de la police nationale ou de la gendarmerie
- Des correspondances courantes avec les assurances dans le cadre de la gestion des sinistres du Parc
- Toutes correspondances, documents et attestations liés à la gestion des affaires courantes.

Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement financier du syndicat mixte du Parc :

- Bordereaux d'émission des titres et mandats
- Bons de commande et pièces liées à la commande publique dans la limite des crédits inscrits au budget du Parc
- Etats justificatifs de dépenses et de recettes des dossiers/projets
- Tirage et remboursements de la ligne d'ouverture de crédit et de trésorerie

Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Normandie Maine
Perche
Périgord - Limousin
Pilat
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

**Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement
humaines :**

- Ordres de mission (limités au territoire national)
- Autorisations d'utilisation des véhicules personnels
- Demandes de formation
- Documents relatifs à la gestion des absences
- Tout document se rapportant à la gestion courante des ressources humaines **hormis ceux relatifs aux arrêtés de nomination, de carrière et aux contrats de recrutement ainsi qu'à la rémunération**

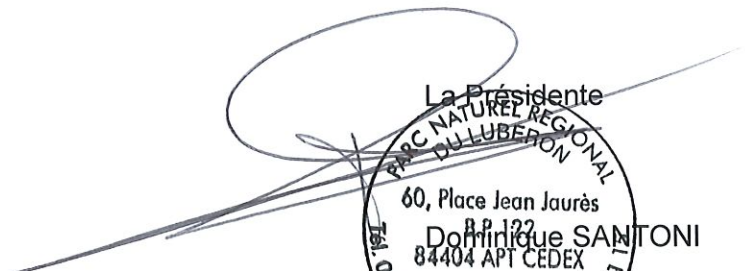
Article 2 : La Directrice du Parc naturel régional du Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Notifié à l'intéressé

Ampliation adressée :

- au Comptable de la collectivité

Fait à Apt le 17/05/2024


La Présidente
PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
84122
Dominique SANTONI
84404 APT CEDEX
Tel 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81

La Présidente,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'agent